



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-10-2025 /

Dossier complet le : 03-11-2025 /

N° d'enregistrement : 007183/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de volieres photovoltaïque integrant des structures visant a assurer l'ombrage et la protection du gibier des diverses intemperies et des predateurs sur les parcours extérieurs

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GIN INTER

Raison sociale

SARL GIB INTER

N° SIRET

48929665700013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

THABARD

Prénom(s)

THIERRY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'agrandissement de la voliere d'elevage de gibiers a plumes de un hectare sur le site existant de la Pierre a Poele, exploite par GIB INTER depuis 2019. L'objectif principal est de mettre en conformite la capacite des volieres avec celle des batiments existants, afin de permettre l'elevage complet des oiseaux sur un seul site et de reduire les transferts. Travaux prevus : Extension de la voliere existante sur 3.5 hecatres pour atteindre une superficie adaptee a l'accueil de 30 000 oiseaux sur toute la periode d'elevage, correspondant a la capacite des batiments. Les structures existantes des batiments d'elevage sont conservees et integrees dans le projet par contre la voliere existante d'un total de 1 hectare sera demolie (poteaux bois, filets et grillages). Le projet comprend la modernisation et l'entretien des infrastructures existantes, notamment le remplacement des volieres, pour garantir la securite et le bien-etre des oiseaux. Cette intervention permettra : de supprimer les transferts entre sites, d'ameliorer le bien-etre animal et les conditions sanitaires, et de faciliter le travail de l'exploitant et du futur jeune eleveur qui s'installera sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'agrandissement de la voliere a pour principaux objectifs : Adapter la capacite d'elevage a celle des batiments existants Actuellement, la voliere d'un hectare ne permet d'accueillir que 6 000 oiseaux entre 12 et 25 semaines, alors que les batiments peuvent recevoir 30 000 oiseaux a un jour. L'agrandissement permettra de reunir toutes les phases d'elevage sur un seul site, supprimant les transferts et limitant le stress des animaux. Ameliorer le bien-etre animal et la biosecurite Un espace plus vaste en voliere permettra aux oiseaux de poursuivre leur croissance dans de meilleures conditions, reduisant le risque de mortalite et de contamination. Optimiser l'organisation et le travail sur le site La nouvelle voliere facilitera la gestion quotidienne, la maintenance et l'entretien, tout en rendant le travail plus ergonomique pour l'exploitant et le jeune eleveur en formation sur le site. Assurer la perennite de l'exploitation et la transmission. Le projet s'inscrit dans la strategie de GIB INTER de preparer l'installation de jeunes eleveurs et d'assurer la continuite de l'activite sur le long terme. L'exploitant, la societe GIB Inter, regroupe actuellement pres de 40 sites d'elevage repartis sur le territoire. L'extension envisagee sur le site de Challans permettra de concentrer toutes les phases d'elevage sur ce

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en la demolition de la voliere existante d'un hectare et la construction d'une nouvelle voliere de 3,5 hectares sur le site de la Pierre a Poele. Principales actions prevues : Demolition de la voliere actuelle pour permettre la reconstruction sur un site adapte. Construction d'une nouvelle voliere de 3,5 hectares, avec des materiaux modernes et durables, garantissant la securite, le confort et le bien-etre des oiseaux. Remplacement des infrastructures techniques : poteaux, filets et clotures conformes aux normes sanitaires et de biosecurite. Amenagement des acces et des zones techniques pour faciliter l'entretien, l'alimentation et la gestion quotidienne des oiseaux. Cette phase travaux permettra de reunir l'ensemble des phases d'elevage sur le site, d'optimiser le travail de l'exploitant et de reduire le stress des animaux. La duree des travaux est estimee a 4 a 6 mois, avec un calendrier tenant compte des enjeux ecologiques afin de limiter toute perturbation de la faune et de la flore. Les travaux debuteront par la preparation du site, incluant le balisage, la securisation des zones sensibles et l'amenagement des chemins empierres pour permettre la circulation du personnel et du materiel. Les differentes phases des travaux comprennent : la realisation des fondations pour les structures photovoltaïques de la voliere, le montage des structures, poteaux galvanise, panneaux solaires et filets de protection, l'installation des clotures et equipements de securite pour le gibier. Nature des installations de chantier : Batiments modulaires provisoires servant de bureaux, vestiaires, toilettes et zones de repos pour le personnel. Aires de stockage temporaires pour le materiel, les panneaux photovoltaïques et les elements de voliere (filets, poteaux,

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois la nouvelle voliere de 3,5 hectares construite, le site sera exploite selon l'organisation suivante : Phase d'exploitation : Les oiseaux arriveront a un jour d'age et seront eleves dans les batiments existants et prevolieres jusqu'a 10 a 12 semaines. Ils seront ensuite transférés dans la nouvelle voliere, ou ils poursuivront leur croissance jusqu'a 23 a 25 semaines, permettant d'accueillir la totalite de la production annuelle 30 000 oiseaux. L'exploitation beneficiera de meilleures conditions de bien-etre animal, d'un travail plus ergonomique et securise pour l'eleveur, et d'une reduction significative des manipulations et transferts. Phase de demantelement possible en fin de vie de la volieres, les clotures sont recyclables ou reutilisables. Les structures pourront etre demontees selon les normes environnementales afin de limiter l'impact sur le sol et l'ecosysteme local. Le site pourra etre remis a niveau ou adapte pour de nouvelles installations d'elevage, garantissant la perennite de l'exploitation. Cette organisation permet d'assurer une exploitation optimisee, durable et respectueuse du bien-etre animal, tout en facilitant l'entretien et la gestion des infrastructures sur le long terme. La duree d'exploitation envisagee des installations photovoltaïques est de 40 ans. Pour garantir la biosecurite, l'entretien des installations photovoltaïques comme le nettoyage des panneaux se realise uniquement lorsque la voliere est vide a l'intersaison afin de ne jamais deranger ni exposer le gibier. Aucun intervenant n'accède directement aux zones occupees par les oiseaux : des chemins empierres sont amenes tout au long de la parcelle pour permettre le passage securise du personnel et du materiel. Les intervenants portent des vetements et chaussures

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme. Avis de la CDPENAF.
Regime ICPE : declaration pas de modification de classification ICPE prevu

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
emprise au sol du projet emprise clôture du projet Hauteur a l'egout des structures Hauteur au faitage des structures surface plancher ajouter (poste de transformation et pdl) puissance electrique totale installée des ombrières surface des chemins empierrés longueur des chemins empierrés longueur tranches largeur tranches profondeur	(18 342, m2) (35 000, m2) (3, m) (6.5, m) (24, m2) (4 305, kwc) (2 000, m2) (550, m) (50, m) (80, cm) (80, cm) (161, .) (920, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 192 Voie : Rue du Pont Rouge

Lieu-dit :

Localité : 192 Rue du Pont Rouge 85300 Challans

Code postal : 85300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°47'34"O , " Lat. : 46°50'45"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ZONE AGRICOLE PLUI DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	la zone ZNIEFF la plus proche se trouve a plus de 400m a vol d'oiseau du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non, le projet d'agrandissement de la voliere a la Pierre a Poele (85300 Challans) ne se situe pas dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope (APPB). D'apres les donnees disponibles, aucun arrete de ce type n'est recense pour la commune de Challans ou ses environs immediats.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	distance a la mer plus de 25km
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site de la Pierre a Poele (85300 Challans) ne se situe dans aucun parc national, parc naturel marin, reserve naturelle (nationale ou regionale), zone de conservation halieutique ni parc naturel regional. Il est situe en Vendee, dans un environnement rural agricole, a proximite des marais littoraux et zones humides du Marais Breton et de la Raie de Bourgneuf, mais aucune de ces protections

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Oui, le projet de construction de la nouvelle voliere a la Pierre a Poele (85300 Challans) se situe dans une zone couverte par un Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Situation géographique du projet Le site est localise en zone rurale, a proximite de la route departementale RD 948, un axe majeur entre Challans et Saint-Jean-de-Monts. Cette route est classée dans le
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	la zone inscrite ou zone tampon la plus proche se trouve a plus de 200m a vol d'oiseau du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site de la Pierre a Poele (85300 Challans) est situe a proximite de zones humides, notamment les marais littoraux et les zones humides du Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf. Cependant, le site lui-meme n'est pas inclus dans une zone humide delimitée par arrete prefectoral ou communal.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Bien que la commune de Challans soit couverte par un PPRN, le site du projet n'est pas situe dans une zone directement exposee aux risques naturels previsibles definis par ce plan. Aucune restriction particuliere liee au
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site de la Pierre a Poele (85300 Challans) n'est pas repertorie comme un site pollue dans les bases de donnees nationales ou locales (BD-Polluants, BASOL, BASIAS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site de la Pierre a Poele (85300 Challans) ne se situe pas dans une zone protegee specifiquement pour la repartition des eaux (comme une zone de protection de captages d'eau potable ou un perimetre de protection des ressources en eau).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site de la Pierre a Poele (85300 Challans) n'est pas situe dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau potable ni d'un captage d'eau minerale naturelle
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site de la Pierre a Poele (85300 Challans) n'est pas situe dans un site inscrit au titre des monuments ou paysages et n'est pas recense dans les sites proteges ou classes de type "site inscrit" par les services de l'Etat ou la DRAC.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	plus de 10km a vol d'oiseaux d'un site natura 2 000
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	pas de prelevement d'eau prevu pour le projet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	infiltration naturel de l'eau dans le sol Les travaux de fondations et de tranchées seront réalisés avec des techniques adaptées afin de limiter tout effet drainant sur les sols. Les pieux destinés à supporter les structures photovoltaïques seront de faible diamètre ce qui garantit un impact minimal sur la circulation naturelle de l'eau dans le sol. Les tranchées techniques (passage des
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet d'agrandissement de la volière de 1 hectare à 3,5 hectares ne générera pas d'excédent significatif de matériaux. La volière existante sera démolie, et les matériaux récupérables (poteaux, filets, éléments métalliques) seront réutilisés ou recyclés, limitant les déchets. Les nouvelles structures seront construites avec des matériaux adaptés et dimensionnés au besoin réel,
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet d'agrandissement de la volière de 1 hectare à 3,5 hectares ne présente pas de déficit en matériaux : Les matériaux nécessaires à la construction (poteaux, filets, structure métallique, fondations) sont prévus en quantité
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	le raccordement en eau est déjà existant pour les 3 bâtiments d'élevage
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	zone déjà utilisée pour l'élevage de gibiers, c'est juste un agrandissement de la zone d'élevage
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, le projet engendre la consommation de 2.5 hectare de parcelles agricole qui sont depuis toujours des prairies
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	seisme: modéré retrait gonflement d'argile: faible radon: modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet d'agrandissement de la voliere n'entrainera pas de trafic supplementaire significatif par rapport a l'activite actuelle : Les oiseaux seront entierement eleves sur le site, ce qui supprime les transferts vers d'autres sites et reduit le nombre de déplacements actuels. Les livraisons d'aliments et la collecte des gibiers seront geres par des circuits existants, sans augmentation notable du trafic routier local. Les interventions du personnel restent
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet d'agrandissement de la voliere ne generera pas de nuisances sonores significatives pour l'environnement : L'activite principale consiste en l'elevage de gibiers a plumes, qui produit un niveau sonore modere, comparable
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Le projet d'agrandissement de la voliere ne devrait pas generer de nuisances olfactives significatives : Les batiments et la nouvelle voliere seront organises et entretenus selon les bonnes pratiques d'elevage. Les
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	aucune vibration
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	aucune emission lumineuse supplementaire
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	n'engendre aucun rejet dans l'air
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	les effluents s'infiltrent naturellement dans le sol comme dans toutes les volières d'élevage de gibier de France
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	le projet est entouré de haie qui limitent l'impact sur le paysage, elles seront toutes conservées
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	2.5 hectares de prairie seront transformés en volière

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les évaluations disponibles montrent que le projet d'agrandissement de la volière à la Pierre à Poêle a un impact environnemental faible à modéré. Le site n'est pas situé dans des zones protégées (Natura 2000, site inscrit, réserve naturelle, captage d'eau, sols pollués) et la biodiversité locale ne sera pas directement affectée. Les mesures prévues, telles que, l'entretien des infrastructures et la conception de la volière, permettront de prévenir les nuisances olfactives, sonores et sanitaires, de protéger les sols et les ressources en eau, et de limiter l'impact visuel. L'organisation optimisée de l'élevage réduit les transferts d'oiseaux et le stress, tout en assurant la conformité avec les réglementations existantes (PPBE, PPRN, normes sanitaires et bioécurité).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour réduire les impacts environnementaux et sanitaires, le projet prévoit la construction d'une volière de 3,5 hectares avec des matériaux durables et poteaux/filets renforcés, ainsi qu'une organisation centralisée de l'élevage pour limiter les transferts et le stress des oiseaux. Les nuisances sonores et olfactives seront maîtrisées grâce à des zones techniques aménagées, et la biodiversité ainsi que les zones voisines seront protégées par des précautions lors des travaux. Les infrastructures sont démontables et modulables, assurant la réversibilité du projet de plus ces structures conviennent très bien à l'élevage de canards, pintades ou autres volailles. Un suivi régulier des infrastructures et du bien-être animal sera assuré, et le scénario alternatif de maintenir la volière actuelle a été écarté en raison des risques sanitaires et logistiques. Ces mesures garantissent ainsi l'absence d'impacts résiduels notables sur l'environnement et la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies dans le formulaire et des mesures prévues, il peut être considéré que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. En effet : Le site est déjà exploité depuis 2019 pour l'élevage de gibiers à plumes et n'est pas situé dans des zones protégées (Natura 2000, site inscrit, réserve naturelle, captage d'eau, sols pollués). Le projet consiste en la démolition d'une volière existante et la construction d'une volière neuve de 3,5 hectares sur le même site. Les mesures prévues permettent de limiter les nuisances sur le voisinage, protéger la biodiversité locale et garantir le bien-être animal. Aucun impact résiduel notable sur l'environnement ou la santé humaine n'est attendu. Ainsi, les caractéristiques du projet et les mesures de mitigation mises en œuvre permettent d'exclure la nécessité d'une

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LECOUTURIER

Prénom ELOI

Qualité du signataire MAITRE D'OEUVRE

À CHALLANS

Fait le 15-10-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)